

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – LA BAZOGE

MONTPINÇON

SÉANCE DU 5 Décembre 2020 à 9H00

Présents :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Miguel DAGUIER | <input checked="" type="checkbox"/> Patricia DELAUNAY | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie DESLANDES |
| <input checked="" type="checkbox"/> Marina DURAND | <input checked="" type="checkbox"/> Jean-François FORGET | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphane GILET |
| <input checked="" type="checkbox"/> Grégory HEURTEBIZE | <input checked="" type="checkbox"/> Laure LE ROUX | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal LECHAT |
| <input checked="" type="checkbox"/> Alain LECOURT | <input checked="" type="checkbox"/> Mireille PIEAU | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal RENARD |
| <input checked="" type="checkbox"/> Séverine RICHARD | <input checked="" type="checkbox"/> Gaëlle ROCHER | <input checked="" type="checkbox"/> Patrice THEBAUT |

Secrétaire de séance : Séverine RICHARD

M. le Maire ouvre la séance à 9h et constate que le quorum est atteint.

M. HEURTEBIZE procède à la déclaration suivante :

Monsieur le maire, mesdames messieurs les élus,

Elus minoritaires, Stéphanie, Jean-François et moi-même ne colportons pas de ragots, et tenons nos propos en face. Nous tenons donc à déclarer que nous nous considérons comme des élus d'opposition, et pas seulement minoritaires. Cela devait être dit.

Notre action sera, notamment par le contrôle du Conseil sur l'action du Maire, de veiller aux intérêts de notre village et de ses habitants. Nous agirons par tous les moyens légaux, dès lors que vous vous écarterez ou du bon sens ou des règles de droit.

Nous craignons, effectivement, avoir du pain sur la planche comme le prouvent les dernières semaines.

Ne vous en déplaise, certains faits, depuis votre installation, montrent que rien ne vous rebute. Vous usez de déformations, de mensonges, d'un management par la pression, l'insulte, et d'inexactitudes pour masquer vos erreurs et insuffisances. Quant à évoquer le droit à l'erreur, il serait temps de vous rendre compte qu'un conseil municipal, ce n'est pas un jardin d'enfants gâtés.

Dès lors, nous ne pouvons que constater des divergences profondes, fondamentales, dans la manière de détenir et remplir un mandat municipal. Tout ceci justifie le distinguo entre « élu minoritaire » et « élu d'opposition ».

Merci.

Stéphanie, Jean-François, Grégory, élus de l'opposition

M. THEBAUT demande à M. HEURTEBIZE qui désigne le terme « vous ».

M. HEURTEBIZE indique qu'il y a des faits. Il demande si « Je suis un fouteur de merde » est-ce considéré comme une insulte.

M. le Maire rappelle qu'il n'a pas dit que tu étais un « fouteur de merde » mais qu'il était là pour foutre la merde ce qui est différent. Il assume ses propos, les raisons ont déjà été données. M. le Maire rappelle à M. HEURTEBIZE, qu'il ne participe à aucune commission, qu'il aurait pu apporter son aide plutôt que de critiquer en Conseil. M. le Maire reconnaît que quelques erreurs ont été commises et les assument. M. le Maire rappelle par ailleurs que la décision du 50/50 pour la prise en charge du coût des repas de la cantine, qu'à l'origine ce n'était qu'une proposition formulée par l'opposition, qui avait été discuté en bureau qu'ils trouvaient être une bonne idée, au conseil suivant lors de la délibération l'opposition vote contre.

Mme DURAND indique que les conseillers se donnent tous à fond et recevoir des critiques permanentes ne fait pas plaisir. Ils souhaitent avoir des précisions sur les faits reprochés et des propos tenus dans la déclaration. Mme LE ROUX demande si M. HEURTEBIZE fait tout pour que cela ne fonctionne pas.

M. HEURTEBIZE regrette que le conseil soit réalisé le samedi matin à cette heure ne laissant pas de temps suffisant pour répondre à toutes les questions. Il indique que la stratégie est de le faire passer pour un pestiféré.

Mme DELAUNAY pose une question à M. FORGET et Mme DESLANDES afin de savoir s'ils savent qui est Hannah ARENDT et pourquoi ils l'ont cité dans le texte pour le bulletin.

M. FORGET répond qu'il ne la connaît pas.

Mme DELAUNAY demande pourquoi l'a-t-il signé dans ce cas. Elle souhaite obtenir des explications par M. HEURTEBIZE sur la raison de l'avoir cité. Mme DELAUNAY lui demande d'expliquer qui est cette personne maintenant, et précise que cette référence l'a profondément blessée.

M. HEURTEBIZE après avoir indiqué qu'il souhaitait faire les explications plus tard, indique que tous les travaux n'ont pas été cités, il s'agit d'une des visions. Il précise sur quel thème après questionnement ; il se demande si c'est démocratique le débat du jour et n'est pas loin d'une dictature.

Mme DELAUNAY précise que les conditions sanitaires et le contexte actuel sont déjà suffisamment difficiles et regrette que M. FORGET et M. HEURTEBIZE n'apportent pas leurs aides et des compétences de manière positive, seules des critiques.

M. HEURTEBIZE précise à M. THEBAUT que protocolairement couper une déclaration ne se fait pas. Il indique devoir former le nouveau conseil.

M. le Maire indique que M. HEURTEBIZE dit n'importe quoi et qu'il est dans la revanche électorale.

M. HEURTEBIZE réfute en précisant qu'il est un menteur, et qu'il ne le connaît pas.

M. DAGUIER indique qu'on se fait traiter de nazis et de totalitarisme.

M. HEURTEBIZE suggère d'attaquer ses propos en justice.

Mme ROCHER rétorque que ce n'est pas du tout l'objectif du collectif.

M. le Maire suggère que M. HEURTEBIZE se renseigne sur sa carrière professionnelle avant de le traiter de nazi.

M. HEURTEBIZE indique qu'il ne l'a pas traité de nazi et qu'il peut faire des créneaux de lecture.

M. GILET demande si l'objectif de cette déclaration n'est pas de saboter la distribution des repas aux ainés prévue à l'issue du Conseil.

M. le Maire rappelle qu'il est le responsable de l'assemblée et demande d'arrêter et que M. HEURTEBIZE répondra à toutes les questions par mail.

01 – REGLEMENT INTERIEUR

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le règlement intérieur modifié.

M. HEURTEBIZE précise qu'une erreur est faite en renvoyant un mail sans mentionner la trace des modifications proposées. Les conseillers de la majorité suite à sa question lui confirment avoir vu les modifications.

M. HEURTEBIZE aurait aimé qu'un point spécifique soit organisé préalablement afin de reprendre article par article. Il note des copiés-collés et des redondances.

M. le Maire indique que le règlement intérieur doit être refait dans un délai de deux mois. Il rappelle qu'auparavant il n'existait pas de règlement intérieur. Ce document a été refait en référence à l'AMF.

M. HEURTEBIZE demande pourquoi il n'a pas écouté quand il l'a prévenu.

M. le Maire rappelle les circonstances avec la première intention d'enregistrer la séance. M. le Maire rappelle une dernière fois à l'opposition que l'objectif n'est pas du tout de les verrouiller au contraire ils ont eu l'occasion de participer à toutes les commissions. Il remercie d'ailleurs M. FORGET pour sa participation à l'installation des illuminations et ses échanges constructifs ainsi que Mme DESLANDES lors d'un échange. M. le Maire ne souhaite plus avoir de conseil de ce type.

M. HEURTEBIZE précise que M. le Maire est entré dans une assemblée, il y a une opposition il ne faut pas s'attendre à dérouler le tapis rouge et que M. le Maire prendra des coups que cela ne va pas être simple tous les jours.

M. le Maire soumet le règlement intérieur au vote.

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 2
- Abstention : 1

Décision du Conseil :

Le Conseil municipal approuve à la majorité le règlement intérieur.

02 – PROJETS : RESTAURANT DE LA GOURMANDINE et AMENAGEMENT DU BOURG

M. le Maire informe le Conseil municipal que deux projets sont en cours. Pour l'aménagement, un groupe de travail a été mené, l'opposition était invitée.

Un des deux projets pourrait être déposé en décembre pour pouvoir bénéficier des aides. A ce stade, rien n'est arrêté.

M. HEURTEBIZE demande si tout le monde va découvrir les documents en séance et si les documents n'auraient pas pu être transmis au préalable.

Mme DURAND confirme que seuls les participants au groupe de travail ont été destinataires de ces documents.

02A – PROJET : RESTAURANT DE LA GOURMANDINE

M. Le Maire présente les plans et l'estimation au Conseil municipal du projet de la Gourmandine qui comprend notamment :

- mise aux normes de la cuisine ;
- mise aux normes des vestiaires (hommes/femmes) ;
- extension de la cuisine ;
- isolation de la véranda ;
- réfection des plafonds.

Une estimation a été réalisée de 387 000€ HT dont 150 000€ consacré à la cuisine. Une autre estimation est attendue.

M. THEBAUT demande à M. FORGET et M. HEURTEBIZE si le restaurateur avait été destinataire d'un courrier relatif à la mise aux normes.

M. FORGET et M. HEURTEBIZE indique que non s'il l'a reçu ils n'ont pas eu connaissance de cela.

M. THEBAUT indique qu'après échange avec le restaurateur, l'extension de la cuisine prévue est un poste à revoir, la priorité étant la mise aux normes.

M. RENARD précise que si le projet n'est pas prêt à être déposé en Décembre, d'autres aides pourront être sollicitées ultérieurement.

02B – PROJET : REAMENAGEMENT DU BOURG

M. Le Maire informe le Conseil municipal sur le projet d'aménagement du bourg.

Mme DURAND précise que le groupe de travail composé d'élus et d'habitants volontaires a travaillé activement sur le projet, plusieurs versions ont été réalisées à l'issue de brainstorming.

Plusieurs éléments ont été fixés préalablement à la réflexion :

- ✓ aire de bus
- ✓ toilettes publics
- ✓ stationnement handicap
- ✓ fontaine (celle existante fuit et est bruyante, un mur d'eau a été proposé)
- ✓ un abri afin de permettre l'organisation de divers évènements (marché, machines de dépôt, animations diverses)
- ✓ des bancs pour favoriser le lieu de rencontre
- ✓ l'aménagement doit renforcer la sécurité des piétons et de la circulation automobile

M. le Maire présente les devis reçus. Des arbitrages devront être réalisés.

Mme RICHARD suggère d'intégrer à la réflexion : parc à vélo, éclairage solaire et électricité (d'autres types d'alimentation), signalétique au sol permettant la circulation plus facilitée et sécurisée.

M. le Maire indique que le mur attenant aux toilettes municipales doit être refait. Une proposition a été formulée à M. MONGONDRY permettant la récupération de faire l'échange de terrain.

M. HEURTEBIZE note une attention sur le risque d'associer des artisans dans le groupe de pilotage dans les choix finaux de mise en œuvre.

M. le Maire précise qu'une vigilance est portée en matière de conflit d'intérêt avec les participants, ceci ayant été rappelé. A l'issue du montage du projet un appel d'offre sera réalisé, les entreprises seront libres d'y répondre. Des critères de sélection seront fixés.

M. HEURTEBIZE remercie les participants pour tout le temps passé et demande si les anciens travaux ont été repris.

Mme DURAND précise que Mme MONGONDRY a transmis les éléments de l'ancien projet.

M. le Maire indique que le CAUE a été sollicité mais une suite n'a pas pu être donnée ; la prestation étant finalement payante.

M. HEURTEBIZE suggère de diminuer le nombre de stationnement hormis le dépose minute pour le pain et à mobilité réduite.

M. DURAND indique que ce sujet a été le plus débattu dans le groupe de travail. Il s'avère que des besoins sont identifiés : Tamalou, accès au restaurant, etc. Néanmoins, dans le projet une place en moins est intégrée sachant que la place est agrandie.

Heure fin de séance	10H25
Date prochaine réunion	A définir